

## AVIS PUBLIC

# D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 20 septembre 2023, le premier projet de règlement suivant a été adopté :

Premier projet de règlement numéro 2023-527 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 afin de remplacer la grille des usages et des normes de la zone H02-40.

Une assemblée publique de consultation sera tenue **le mercredi 11 octobre 2023 à 17h** au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire précisément le retrait de la classe d'usage triplex et ses particularités.

Le projet de règlement peut être consulté sans frais aux bureaux municipaux, situés au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry, aux heures normales d'ouverture.

La zone concernée par ce projet de règlement, est la zone H02-40, est située à l'est de la Ville de Léry. Un plan de localisation de cette zone est disponible en annexe A du présent avis. Elle est délimitée au nord par une bande de milieux humides entre l'édifice Maria-Goretti et le pont vert, au sud par le boulevard de Léry, à l'ouest par une ligne imaginaire à 200 m dessinée à partir de la limite arrière des lots voisins de l'édifice Maria-Goretti et à l'est par la limite entre les municipalités de Léry et de Châteauguay sur le boulevard de Léry.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2023.**

Michel Morneau MAP. urb.  
Directeur général

## ANNEXE A: PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE.



### Zone concernée en couleur bleue

Carte réalisée à partir du plan de zonage inclus au règlement de zonage 2016-451, de la matrice graphique numérique de l'évaluateur de la Ville de Léry et de différentes couches du logiciel JMap de la MRC de Roussillon (informations les plus récentes disponibles)

Échelle 1 : 3 500 et échelle graphique

Préparé le 22 septembre 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat à Léry ce 22 septembre 2023.

Michel Morneau MAP. urb.  
Directeur général